

Conseil communal du mercredi 6 décembre 2000

Communication de M. le Bourgmestre.

1. Procès-verbal de la séance tenue par le Conseil communal le lundi 23 octobre 2000. Approbation.

CULTES

2. Modifications budgétaires de l'exercice 2000 :

- N°1 pour l'église Saint -Pierre à Mainvault,
- N°1 pour l'église Saint -Martin à Ath,
- N°1 pour l'église Saint -Jean l'Evangéliste à Arbre,
- N°2 pour l'église Saint -Julien à Ath,

Avis.

En exécution de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes sont soumises à l'avis du Conseil communal, les modifications budgétaires 2000 des Fabriques d'Eglise suivantes:

Eglise Saint-Julien à Ath

Par délibération du 19 octobre 2000, le Conseil de la Fabrique d'Eglise a modifié son budget pour 2000.

Cette modification porte sur une majoration de certaines dépenses relatives à l'entretien de la chapelle de Lorette couverte par une diminution d'autres dépenses d'un même montant.

L'intervention communale n'est pas modifiée.

Eglise Saint-Martin à Ath

Par délibération du 24 octobre 2000, le Conseil de la Fabrique d'Eglise a modifié son budget pour 2000.

Cette modification porte sur une majoration de certaines dépenses couverte par une diminution d'autres dépenses d'un même montant.

L'intervention communale n'est pas modifiée.

Eglise Saint-Jean l'Evangéliste à Arbre

Par délibération du 2 juillet 2000, le Conseil de la Fabrique d'Eglise a modifié son budget pour 2000.

Cette modification porte sur une majoration de certaines dépenses couverte par une diminution d'autres dépenses d'un même montant.

Il n'y a pas d'intervention communale.

Eglise Saint-Pierre à Mainvault

Par délibération du 26 octobre 2000, le Conseil de la Fabrique d'Eglise a modifié son budget pour 2000.

Cette modification porte sur une majoration de certaines dépenses couverte par une diminution d'autres dépenses d'un même montant. L'intervention communale n'est pas modifiée.

Le Collège échevinal vous propose d'émettre un avis favorable au sujet de ces modifications.

3. Budgets 2001 des Fabriques d'Eglise :

- *Saint-Julien à Ath,*
- *Saint-Martin à Ath,*
- *Saint-Jean l'Evangéliste à Arbre,*
- *Sainte-Vierge à Bouvignies,*
- *Saint-Pierre à Gibecq,*
- *Saint-Quirin à Houtaing,*
- *Notre-Dame de la Visitation à Ligne,*
- *Sainte-Waudru à Maffle,*
- *Saint-Pierre à Mainvault,*
- *Saint-Ursmer à Ormeignies,*
- *Notre-Dame à Villers-Notre-Dame,*
- *Saint-Amand à Villers-Saint-Amand,*

Avis.

4. Budget de l'exercice 2001 du Synode de l'Eglise Protestante Unie de Belgique. Avis

FINANCES COMMUNALES

5. Modifications budgétaires n°2 aux Services ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2000. Approbation.

Le projet des modifications budgétaires n°2 au Service ordinaire de l'exercice 2000 présente :

A) Pour les exercices antérieurs :

Des recettes en plus de : 2.567.200 F

Des dépenses en plus de : 950.795 F

Des dépenses en moins de : 1.124.342 F

Le boni des exercices antérieurs est ainsi porté de 154.577.210 F à 157.317.957 F.

B) Pour l'exercice 2000 :

*Après les modifications n°1, le budget 2000 présentait un boni de 23.870.148 F.
Après les modifications n°2, il s'élève à 43.909.103 F, soit une majoration de
20.038.955 F.*

*Afin de garantir l'équilibre à l'exercice propre des budgets futurs, il convient, selon les
Autorités de Tutelle, de procéder à des prélèvements sur le boni afin de constituer
des provisions pour risques et charges pour les prochains exercices.*

Chapitre I : Les recettes

Des recettes en plus de : 70.553.198 F

Une recette en moins de : 18.920 F

Chapitre II : Les dépenses

Des dépenses en plus de : 65.514.243 F

Des dépenses en moins de : 15.000.000 F

Le cahier des modifications budgétaires n°2 présente au service extraordinaire :

Des dépenses en plus :

1) de transferts : 3.500.000 F

2) d'investissements (exercices propre et antérieurs) 71.187.430 F

Une recette en plus de : 75.000.000 F

Toutes les dépenses inscrites dans cette modification budgétaire sont financées par prélèvement du fonds de réserves extraordinaires. Elles n'engendrent donc aucune charge nouvelle de dette. Le Service extraordinaire reste ainsi en équilibre.

LOTISSEMENT

6. Lanquesaint : rues des Crolites, du Breucq et du Renardeau (6 lots)

Le 22 septembre 2000, Monsieur Pierre Eliard, Géomètre-Expert Immobilier nous a fait parvenir une demande de permis de lotir pour les terrains situés chemin des Crolites, du Breucq et du Renardeau à Lanquesaint..

Le Conseil communal doit délibérer sur les équipements proposés pour rendre constructibles les parcelles délimitées. Afin de protéger les candidats acquéreurs et la collectivité de charges ultérieures, les trottoirs sont dès à présent prévus. De plus, compte tenu du relief et de la disposition des lieux, il convient de prémunir les futures habitations contre des inondations. Un fossé avec exutoire sera donc implanté.

Il convient de noter que l'augmentation du prix des terrains n'est pas liée à une augmentation des charges, mais à l'évolution des prix des terrains dans la région.

SOCIETE WALLONNE DES DISTRIBUTIONS D'EAU

7. Souscription de parts sociales en vue de financer les travaux d'extension relatifs au lotissement sis route de Lessines à Ath. Approbation

La Société Wallonne des Distributions d'Eau a transmis un dossier visant à la souscription de 237 parts sociales de 1.000 francs dans le capital du service de distribution de Dendre et Senne.

Cette souscription correspond au financement de l'extension du réseau au lotissement sis route de Lessines à Ath.

Le financement de cette extension est assuré par le lotisseur qui a versé à la Société Wallonne le montant de ses prestations et fournitures et qui s'est engagé à exécuter les travaux de terrassement.

Cette souscription n'entraînera aucune charge financière pour la ville du fait que les parts souscrites seront libérées par le versement susdit et par l'apport des travaux de terrassements.

DOMAINE COMMUNAL

8. Acquisition d'un local sis à front de la Dendre canalisée. Décision

La S.A. Entreprise Dherte est depuis l'année dernière propriétaire de la totalité de l'ancien site Despe situé à la route de Flobecq, à l'exclusion toutefois d'une habitation et des annexes. Elle a chargé un architecte d'établir, en collaboration avec la Ville, un plan d'aménagement global du site, délimitant différentes zones d'intervention.

Début de cette année, M. Dherte a aménagé, à front de la route de Flobecq, une infrastructure sportive comprenant un hall couvert, trois courts de tennis de plein air, une buvette, des vestiaires, sanitaires, douches et chaufferie, des parkings, des abords (zone A).

Le 11 juillet dernier, le Collège a adopté une convention prévoyant d'une part, la prise en location par la Ville de l'ensemble de ces infrastructures pour une durée de 9 ans et d'autre part, une option d'achat au bénéfice de la Ville, qui devra être obligatoirement levée avant le premier juin 2003.

Cet achat est susceptible d'être financé à concurrence de 60% par la Région wallonne dans le cadre de la subsidiation des Infrastructures sportives.

Depuis le 1er juin 2000, la Ville, en accord avec la S.A. Dherte, a mis l'ensemble de ces nouvelles installations tennistiques à disposition du Royal Tennis Club Ath, moyennant paiement d'une redevance annuelle.

Par ailleurs, la Ville souhaite acquérir un local afin de le mettre à disposition de la Maison Culturelle pour l'entreposage des pédalos et des vélos du RAVEL et pour d'autres activités récréatives extérieures.

M. Dherte fera de la zone B une cellule d'activité économique.

La zone C sera louée pour une durée de 36 ans à un privé à destination d'activité économique, l'entreprise Dherte prenant en charge la réalisation et l'éclairage de la petite voirie de desserte parallèle à la route de Flobecq.

Une opération logements et bureaux sera menée en partenariat par le C.P.A.S et la société l'Habitat du Pays Vert sur la zone E.

Le C.P.A.S achète le terrain et l'Habitat du Pays Vert y réalise à front de la Dendre un Hôtel social comprenant 29 logements, pour lequel elle dispose déjà des crédits nécessaires.

Les voiries et abords de cette zone seront subsidiés à 100 % par le fond Brunfaut.

La SWL souhaite quant à elle racheter la zone D, en vue d'y construire des bureaux communs à la Société Régionale Terrienne et à la Société l'Habitat du Pays Vert ainsi que des locaux techniques.

La zone G est réservée à la firme AVEVE. qui compte y transposer ses activités commerciales.

Les zones H et I n'ont pas encore d'affectation précise à ce jour.

Cette opération est intéressante pour la Ville qui réalise ainsi la revitalisation intégrée et durable d'un site particulièrement bien situé à l'une des portes de la Ville et qui bénéficiera à terme de nouvelles recettes en précompte professionnel et en précompte immobilier.

BATIMENTS COMMUNAUX

9. Bibliothèque communale. Travaux d'aménagement et d'extension. Décomptes des travaux des lots 1 - 2 - 3 - 4 et 5. Approbation

Le 13 juillet 1996, le projet d'aménagement de la bibliothèque communale a été approuvé.

Des travaux complémentaires reconnus nécessaires dans certains lots ont été réalisés afin de rendre les installations parfaitement fonctionnelles et accueillantes.

Après négociation avec les entreprises adjudicataires de ces travaux, des décomptes ont été dressés et sont soumis ce jour pour approbation.

Des subsides complémentaires seront sollicités auprès de la Communauté Française, Ministère de la culture et des Affaires sociales, Direction des infrastructures culturelles

10. Hôtel de Ville. Equipement acoustique de la Salle du Conseil communal. Projet, modes de passation du marché et de financement

Cette année, nous avons procédé à la rénovation de l'Hôtel de Ville.

Longtemps, nous avons cherché un matériel correspondant à nos besoins en ce qui concerne la sonorisation lors des activités qui se déroulent au sein de ce bâtiment et, tout particulièrement, lors des séances du Conseil Communal.

Le matériel en place était devenu insuffisant et l'ajout de l'un ou l'autre élément susceptible de mieux diffuser les discussions au cours de l'examen des dossiers ne donnait pas nécessairement l'effet souhaité.

Pour mieux accueillir les membres du Conseil Communal qui seront au nombre de 29 en janvier prochain, il était nécessaire de revoir ce problème afin de prévoir les câblages nécessaires avant la rénovation des enduits et la pose d'un nouveau revêtement mural dans les salles de réunion.

La possibilité d'installer définitivement la Salle du Conseil dans le Salon de l'Hôtel de Ville, laissant libre la Salle des Mariages, a été étudiée. Cette manière de procéder évitera de nombreux frais de montage, de démontage puisque le mobilier et le matériel ici prévus resteront pratiquement définitivement en place.

VOIRIES COMMUNALES

11. Entretien extraordinaire aux voiries communales pour l'exercice 2000. Lots 1 - 2 et 3. Décompte des travaux. Approbation

Le 30 décembre 1999, le projet d'entretien extraordinaire aux voiries de l'entité a été approuvé.

Les travaux des lots 1 - 2 et 3 étant terminés et réceptionnés, les décomptes sont soumis pour approbation.

12. Aménagement de la traversée d'Houtaing. Décompte des travaux. Approbation

Le 30 juin 1997, Le Conseil Communal a approuvé le projet d'aménagement de la traversée d'Houtaing.

Ces aménagements ont nécessité des travaux complémentaires en matière de sécurité et notamment l'enfouissement et l'extension de l'éclairage public ainsi que des dispositifs de sécurité supplémentaires aux abords de l'école.

Après négociation avec l'entreprise adjudicataire de ces travaux, le décompte a été dressé et est soumis ce jour pour approbation.

Des subsides complémentaires seront sollicités auprès de la Région wallonne, Direction Générale des Pouvoirs Locaux, Division des infrastructures subsidiées.

REMEMBREMENT RURAL

13. Comité d'Echange Moustier-Marcq. Plantations diverses. Quote-part communale dans les travaux pour les sites situés sur le territoire des anciennes communes de Mainvault, Bouvignies, Rebaix, Meslin-l'Evêque. Accord ferme

Dans le cadre des opérations de remembrement des terrains longeant l'autoroute A8, un Comité d'Echange a été créé pour la partie " Moustier - Marcq ", lequel propose suite à l'exécution de grands travaux d'infrastructure sur le territoire des Communes de Mainvault, Bouvignies, Rebaix et Meslin-l'Evêque, des investissements en matière de plantations.

Ces derniers ont fait l'objet d'un engagement de M. le Ministre HAPPART pour une prise en charge à concurrence de 80 % par la Région Wallonne. Quant aux 20 % restants, le Conseil communal a marqué un accord de principe en séance du 31 janvier 2000.

L'Office Wallon de Développement Rural demande à présent de marquer notre accord ferme sur la réalisation des dits travaux ainsi que sur la prise en charge de la partie non subsidiée du coût des travaux.

EDIFICES DU CULTE

14. Travaux de restauration de divers édifices du culte. Décomptes finaux pour les églises d'Isières, Rebaix, Maffle et Ormeignies-Autreppe. Approbation

Voici quelque temps, le Conseil Communal avait été appelé à se prononcer sur les projets de travaux à accomplir à divers édifices du culte de l'entité.

Il en va ainsi notamment de :

L'Eglise Notre Dame d'Autreppe,
L'Eglise Sainte-Waudru à Maffle,
L'Eglise Saint-Amand à Rebaix,
L'Eglise Saint-Pierre à Isières.

Ces décomptes étant supérieurs de plus de 10 % du montant initial des différents travaux, ils doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communal.

RENOVATION URBAINE

15. Acquisition de l'immeuble sis rue des Récollets, 1 à Ath. Décision

Dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine de l'îlot compris entre la rue des Récollets, la rue d'Enghien, la rue Camberfosse et les bâtiments de l'Athénée Royal, la Ville a récemment acquis l'immeuble rue des Récollets,5 ainsi que l'immeuble n°6 de la rue Camberfosse (Maison du Père Hennepin) avec le porche adjacent et une cour intérieure.

Un architecte athois étudie actuellement un projet d'aménagement global du cœur de l'îlot prévoyant notamment son assainissement et le ragréage des murs d'enceinte avec possibilité pour les riverains de la rue d'Enghien de créer des baies prenant vue ou donnant accès à une zone intérieure aérée.

La SRWL a d'ores et déjà attribué, en partie à l'Habitat du Pays Vert et en partie à la Société Terrienne, les crédits nécessaires pour la construction éventuelle d'un ensemble de logements, côté Athénée.

La faisabilité de l'ensemble de l'opération est toutefois subordonnée à l'acquisition par la Ville de l'ensemble immobilier sis rue des Récollets,1 et 1A.

Cette acquisition est susceptible d'être subsidiée à concurrence de 75% par la Région wallonne dans le cadre de l'avenant à la convention-exécution 1998.

Par ailleurs, ces bâtiments sont dans un état de vétusté et d'insalubrité tel qu'il convient de les démolir au plus tôt pour sauvegarder les immeubles contigus de la rue d'Enghien.

16. Acquisition des immeubles rue de l'Industrie, 9 et 19, et chaussée de Bruxelles, 196. Décision

L'arrêté d'expropriation pour cause d'utilité publique du 28 février 2000 permet l'expropriation de deux maisons insalubres sises rue de l'Industrie,9 et 19 à Ath.

L'expropriation n'excluant pas une négociation à l'amiable, la Ville a proposé à la personne chargée de l'administration provisoire des biens de convaincre les créanciers bénéficiant d'inscriptions hypothécaires de céder ces biens à la Ville.

Dans le cadre de la négociation, il a été également proposé à la Ville de racheter un troisième immeuble insalubre sis Chaussée de Bruxelles,196, à proximité du Cimetière de Lorette.

L'opération est intéressante dans la mesure où les acquisitions de la rue de l'Industrie permettront d'éliminer deux chancres et donc de finaliser l'opération de revitalisation de l'îlot de la ruelle Rigault tandis que celle de la chaussée de Bruxelles permettra d'assainir enfin une propriété située à proximité du Cimetière de Lorette.

Les acquisitions de la rue de l'Industrie sont susceptibles d'être subsidiées à concurrence de 75% par la Région wallonne dans le cadre de l'opération de Rénovation urbaine.

SECURITE ROUTIERE

17. Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière. Arrêté ministériel. Approbation

Le 4 novembre dernier, le Ministère Wallon de l'Équipement et des Transports - Direction Générale des Autoroutes et des Routes a transmis un projet d'arrêté ministériel portant règlement complémentaire sur la police de la circulation routière relatif aux routes régionales N527B et N527C - traversée de Ath.

Il s'agit en fait de la réglementation de la circulation à:

a) la rue du Grand Pont et le tronçon compris entre le rond-point des locomotives et la Place des Combattants où il y a obligation :

§ de céder le passage pour les usagers qui s'engagent dans le carrefour giratoire et dans la rue Léon Trulin ;

§ de marquer l'arrêt à hauteur du Quai de l'entrepôt

§ de s'engager dans le carrefour giratoire dans le sens indiqué par les signaux

b) la promenade Roi Baudouin où il y a obligation :

§ de céder le passage pour les usagers qui débouchent du Boulevard du Château et de la rue du Pont d'Or.

INTERCOMMUNALES

18. I.P.A.L.L.E.

Assemblée générale ordinaire du mardi 19 décembre 2000. Approbation des points portés à l'ordre du jour : plans stratégiques 2001 - secteurs " déchets " et " épuration "

19. Association Intercommunale Hennuyère du Gaz (I.H.G.)

Assemblée générale ordinaire du jeudi 14 décembre 2000. Approbation du point porté à l'ordre du jour : " plan stratégique 2001 "

20. I.G.E.H.O.

Assemblée générale ordinaire du vendredi 15 décembre 2000. Approbation du point porté à l'ordre du jour : " plan stratégique 2001 "

21. I.F.H.O.

Assemblée générale ordinaire du vendredi 15 décembre 2000. Approbation du point porté à l'ordre du jour : " plan stratégique 2001 "

22. I.H.F.

Assemblée générale ordinaire du jeudi 21 décembre 2000. Approbation du point porté à l'ordre du jour : " Budget 2001 et plan stratégique "

23. I.G.H.

Assemblée générale ordinaire du lundi 11 décembre 2000. Approbation du point porté à l'ordre du jour : " Plan stratégique 2001 "

24. I.M.S.T.A.M.

Assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2000. Approbation des points portés à l'ordre du jour : " Budget 2001 ". " Plan stratégique "

25. I.G.R.E.T.E.C.

Assemblées générales ordinaires du 20 décembre 2000. Approbation des points portés à l'ordre du jour : " Plans stratégiques 2001 "

26. I.D.E.T.A.

Assemblée générale ordinaire du 13 décembre 2000. Approbation d'un point porté à l'ordre du jour : " Plan stratégique 2001 et perspectives budget 2001. Prévisions financières "

PLANS SOCIAUX INTEGRES

27. Rapport d'évaluation 2000. Approbation

Dans le courant de l'année 1997, afin de garantir une meilleure stabilité et par-là l'efficacité des actions des communes, le Gouvernement Wallon décidait de remplacer les programmes d'actions de lutte contre l'exclusion sociale - à échéance annuelle - par des plans sociaux intégrés à échéance triennale (1998 -1999 -2000).

Notre assemblée décidait en conséquence, en sa séance du 16 septembre 1997, de souscrire à cette mutation et de déposer un projet permettant la poursuite de l'action menée sur l'entité depuis 1993.

La Région Wallonne a approuvé cette délibération, laquelle décision entraîne subsidiation de l'action athoise.

Afin de satisfaire au prescrit de l'article 4 de l'Arrêté ministériel d'octroi de la subvention, le Collège des Bourgmestre et Echevins soumet à votre appréciation le rapport d'évaluation des actions menées durant le présent exercice.

Fidèles à l'axe prioritaire dégagé depuis la création d'AIDE JEUNESSE INFO, les animateurs ont poursuivi, à destination de la jeunesse, des actions d'insertion sociale, de prévention primaire de la toxicomanie et de la petite délinquance ainsi que la cohabitation des communautés locales.

Ces initiatives, particulièrement suivies et appréciées tant par les adolescent(e)s que par l'encadrement éducatif, ont été complétées par la vaste opération VACANCES

JEUNES A ATH, où, durant les congés scolaires du carnaval, de Pâques et de Toussaint, ainsi que durant les mois de juillet/août, plusieurs milliers d'enfants ont pu bénéficier, au travers de projets A FOND LA FORME ou A TOI DE BOUGER, d'un panel remarquable d'activités diversifiées leur permettant une insertion sociale et culturelle de qualité.

Ces axes seront poursuivis et intensifiés dans le courant du prochain exercice.

AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL

28. Création d'une entreprise à finalité sociale - " ECO S.C. ". Prise de participation au capital

Voici un peu plus d'un an, un projet de parcours d'insertion dans le domaine de la formation maraîchère a été mis sur pied avec le soutien du Fonds Social Européen. Celui-ci est né d'un partenariat tripartite :

le Centre agronomique de recherche appliquée du Hainaut - le C.A.R.A.H. à Ath,

le Centre d'éducation et de formation en alternance de l'enseignement de la Province de Hainaut - le C.E.F.A. à Tournai,

et le Centre régional de recherche et d'étude pour le développement des entreprises d'économie sociale - le C.R.E.S à Flobecq.

Ce projet fait suite à un autre, à savoir la mise en place d'une formation d'éco-cantonnier.

Ces formations qualifiantes d'une durée de deux ans s'adressent à un public jeune et défavorisé et sont organisées en alternance (cours généraux et stages). L'objectif final est la mise à l'emploi et c'est dans cette perspective que le projet de création d'une entreprise à finalité sociale " ECO Atelier Culturel d'éco-cantonniers et d'éco-maraîchers ", en abrégé ECO S.C., voit le jour.

Objet social

Cette société à finalité sociale a donc pour objet, outre sa vocation à favoriser l'insertion professionnelle, le développement d'une activité dans le domaine de l'environnement, du patrimoine paysager, de l'aménagement du territoire et de la valorisation de la nature. Elle développe ses objectifs, notamment, dans le cadre des métiers d'éco-cantonnier et d'éco-maraîcher.

Elle participe à des activités de création, d'embellissement, d'amélioration et d'entretien d'espaces privés et publics (sentiers, haies, sites d'intérêt paysager, ...) et à la propreté publique de ces lieux.

Par ailleurs, elle participe, dans le cadre de l'agriculture et de l'horticulture, au développement du métier de maraîcher. Dans ce domaine, elle contribue à l'augmentation de la capacité productrice maraîchère de la sous-région, sous ses différentes formes de production et de services.

Subvention des Entreprises d'insertion

Dès la parution des statuts, ECO S.C. pourra prétendre aux subventions accordées par la Région Wallonne dans le cadre des entreprises d'insertion.

L'une des conditions d'agrément en tant qu'entreprise d'insertion réside dans l'engagement de demandeurs d'emploi particulièrement difficiles à placer : personnes bénéficiant du minimum de moyens d'existence, personnes inscrites auprès de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées, personnes formées au sein d'une entreprise de formation par le travail, ...

29. Création d'une entreprise à finalité sociale - " Signal'Ethic ". Prise de participation au capital

Axe de développement du Hainaut occidental, le tourisme offre de fortes potentialités de développement économique. Dans le cadre du programme de signalétique touristique mis en place sur l'ensemble du territoire du Hainaut occidental, C.R.E.S. a mis au point un projet de création d'une entreprise à finalité sociale dénommée " Signal'Ethic ".

En effet, l'opportunité s'offrait de créer une société qui aurait pour finalité l'entretien et la promotion de notre patrimoine touristique et culturel.

Objet social

Cette société a pour objet, outre sa vocation à favoriser l'insertion professionnelle d'un public jeune et défavorisé, le développement d'une activité de pose et d'entretien de panneaux de signalisation et de signalétique touristique.

D'autre part, l'entreprise aura également pour activité la promotion touristique du Hainaut occidental par l'annonce de manifestations touristiques et autres sur et en dehors du territoire concerné.

Subvention des Entreprises d'insertion

Dès la parution des statuts, Signal'Ethic pourra prétendre aux subventions accordées par la Région Wallonne dans le cadre des entreprises d'insertion.

L'une des conditions d'agrément en tant qu'entreprise d'insertion réside dans l'engagement de demandeurs d'emploi particulièrement difficiles à placer : personnes bénéficiant du minimum de moyens d'existence, personnes inscrites auprès de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées, personnes formées au sein d'une entreprise de formation par le travail, ...

30. *Projet de mise en location de l'immeuble sis Marché aux Toiles, n°5 et 6, en vue qu'y soit exploité un espace de découverte des saveurs du terroir.* **Information**

La Ville est propriétaire de deux immeubles sis Marché aux Toiles, n°5 et 6. Au n°6 était exploité un restaurant en vertu d'un contrat de bail commercial. Suite à l'incendie de l'immeuble sis au n°6 du Marché aux Toiles et dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine du Centre ancien, la Ville a entrepris des travaux de reconstruction et de reconditionnement de ces immeubles. Les travaux étaient destinés à rendre à l'exploitant de l'ancien restaurant, une surface commerciale équivalente à celle dont il disposait avant l'incendie.

En cours de rénovation, le titulaire du bail commercial a renoncé à ses droits contractuels. La Ville a considéré qu'il convenait de conserver l'affectation donnée aux immeubles, soit un restaurant et un logement et ainsi disposer d'une structure

d'accueil importante pour faire face au développement du pôle socioculturel (Palace, Maison Cambier...).

Le projet consistait à établir dans cet immeuble un espace de découverte des saveurs du terroir, qui serait une vitrine pour les producteurs régionaux. La Ville a obtenu, pour ce faire, des subsides dans le cadre du projet LEADER II.

Le Collège échevinal a décidé de passer différents marchés publics par procédure négociée en vue d'équiper le restaurant.

Le projet consiste donc en l'ouverture et le développement d'un espace de valorisation des productions alimentaires régionales, et plus particulièrement issues du Pays d'Ath et du Pays des Collines.

La Ville d'Ath a eu recours à un consultant, un ancien restaurateur et actuellement traiteur et professeur à l'école hôtelière de Tournai pour l'étude de faisabilité du projet.

Au niveau de la promotion, une borne interactive avec écran tactile sera mise en place au sein de l'établissement. Celle-ci sera animée par un CD-ROM présentant, en deux langues (français / néerlandais), les producteurs régionaux. Une cinquantaine de producteurs ont été recensés.

L'ouverture du restaurant " Art et Terroir " est programmée pour le début janvier 01.

PERSONNEL COMMUNAL

31. Affiliation de la Ville d'Ath au Service Médical Interentreprises SEMESOTRA pour l'année 2001.

La Ville d'Ath est affiliée au Service médical interentreprises de l'A.S.B.L. SEMESOTRA pour assurer la tutelle sanitaire de son personnel.

Conformément aux instructions de l'Autorité de Tutelle, la durée de cette affiliation est limitée à un an et peut être renouvelée d'année en année, moyennant décision formelle du Conseil communal.

D'autre part, l'article 28 modifié du Règlement Général sur la Protection du Travail, stipule que le Titre II du Règlement Général sur la Protection du Travail est également applicable aux " personnes qui, autrement qu'en vertu d'un contrat de travail, exécutent des prestations de travail sous l'autorité d'une autre personne ".

Il en résulte que cette législation s'applique aux Membres des Services volontaires d'incendie et que ceux-ci doivent subir une fois par an un examen médical effectué par le médecin du travail du service médical interentreprises auquel l'Administration communale est affiliée.

Le Collège échevinal propose de reconduire l'affiliation pour l'année 2001 en ce qui concerne le personnel communal et celui du personnel du service incendie.

ACADEMIE DE MUSIQUE

32. Calendrier des vacances et congés pour l'année scolaire 2000-2001

Vu la circulaire du 23 juin 2000 concernant les congés scolaires, il y a lieu de récupérer une journée d'ouverture.

Voici donc le calendrier de récupération :

- les 27 & 28 octobre 2000 : Spectacle d'art dramatique (à partir de 20 heures)
- les 23, 24, 25 & 26 novembre 2000 : idem
- les 12, 13, 14, 19 & 20 janvier 2001 : idem
- le 24 février 2001 : Concerts des lauréats (à partir de 20 heures)
- les 29, 30, 31 mars & 1er avril 2001 : spectacle de la classe d'art dramatique (à partir de 20 heures)
- les 11 & 12 mai 2001 : idem.